

Casi di abuso nell'ambito della Chiesa cattolica in Svizzera: avvio del progetto pilota

Indice dossier per i media

Conferenza stampa del 4 aprile 2022, Losanna

Comunicati stampa

- Organizzazioni committenti CES, RKZ e KOVOS:
Avviati i lavori del progetto pilota sugli abusi sessuali nella Chiesa. Risultati in autunno 2023
- Direzione del progetto Università di Zurigo:
Abusi sessuali nel contesto della Chiesa cattolica romana in Svizzera
- La Società svizzera di storia (SSS) sul progetto pilota sulla storia dello sfruttamento sessuale nell'ambito della Chiesa cattolica romana in Svizzera dalla seconda metà del XX secolo
- Consiglio scientifico

Dichiarazioni (in francese)

- Évêque Joseph Maria Bonnemain, CES:
Nous avons le devoir de tirer les leçons du passé
- Renata-Asal Steger, présidente de la RKZ:
La coresponsabilité et la crédibilité sont en jeu
- Abt Peter von Sury, KOVOS:
Une étape importante sur un long chemin

Dichiarazioni delle organizzazioni di persone colpite (in francese)

- Jacques Nuoffer, Président du Groupe SAPEC (Soutien aux personnes abusées dans une relation d'autorité religieuse):
Demandes du Groupe SAPEC
- Vreni Peterer, membre du comité directeur GI MikU (Groupe d'intérêt des personnes concernées par les abus dans un contexte ecclésial):
Déclaration du « Groupe d'intérêt des personnes concernées par les abus dans un contexte ecclésial » (MikU)

Comunicato stampa della Conferenza dei vescovi svizzeri (CVS), della Conferenza centrale cattolica romana della Svizzera (RKZ) e della Conferenza delle unioni degli ordini religiosi e delle altre comunità di vita consacrata in Svizzera (KOVOS)

Avviati i lavori del progetto pilota sugli abusi sessuali nella Chiesa. Risultati in autunno 2023.

Losanna, 4 aprile 2022. Con un progetto pilota la Chiesa cattolica in Svizzera si pone di fronte a un capitolo oscuro: su suo incarico un gruppo di ricerca dell'Università di Zurigo ha dato inizio alle indagini scientifiche sugli abusi sessuali nel contesto ecclesiale. Per questa ragione nei prossimi mesi saranno aperti anche gli archivi episcopali segreti.

Per un lungo periodo gli abusi sessuali perpetrati da pastori, operatori pastorali e membri di ordini religiosi della Chiesa cattolica romana ha causato una grande sofferenza. Molti crimini sono stati nascosti e le vittime sono state ignorate. Mons. Joseph Maria Bonnemain riconosce: «È giusto portare alla luce i crimini del passato; la rielaborazione è un obbligo innanzitutto nei confronti delle vittime.»

La Conferenza dei vescovi svizzeri (CVS), la Conferenza centrale cattolica romana della Svizzera (RKZ) e la Conferenza delle unioni degli ordini religiosi e delle altre comunità di vita consacrata in Svizzera (KOVOS) sono convinte che un'indagine scientifica indipendente sul proprio passato sia indispensabile. Per questa ragione le suddette istituzioni hanno affidato alle due professoresse del Seminario storico dell'Università di Zurigo, Monika Dommann e Marietta Meier, l'incarico di dirigere un progetto pilota.

Nell'arco di un anno il gruppo di ricerca deve valutare le condizioni quadro per un'indagine storica sullo sfruttamento sessuale in ambito ecclesiale dalla seconda metà del XX secolo e costruire in tal modo la base per futuri progetti di ricerca. I ricercatori devono tra l'altro beneficiare del libero accesso agli atti degli archivi segreti delle diocesi. Per garantire l'indipendenza del progetto pilota, le committenti hanno assicurato contrattualmente di non avervi alcuna influenza, né nel contenuto né nell'organizzazione. Un consiglio scientifico nominato dalla Società svizzera di storia (SSS) offre consulenza e sostegno al gruppo di ricerca dell'Università di Zurigo. Il consiglio è presieduto da PD Dr. Sandro Guzzi-Heeb.

Secondo l'abate Peter von Sury la CVS, la RKZ e la KOVOS hanno un lungo cammino dietro di sé: «Per la prima volta le tre istituzioni più significative della Chiesa cattolica romana in Svizzera parlano con una voce sola dei casi di abusi. Noi tre committenti abbiamo compiuto un importante processo di apprendimento che non è concluso.» Le committenti sono convinte che la Chiesa deve diventare con maggiore forza un'organizzazione che apprende, pronta ad ammettere i propri errori e a modificare le strutture che hanno reso possibili o favorito i crimini e il loro insabbiamento. «Come datori di lavoro di diritto civile dei preti e dei collaboratori ecclesiastici, anche le comunità ecclesiastiche e le organizzazioni ecclesiastiche cantonali hanno la loro responsabilità. Nel loro incarico la Conferenza centrale cattolica romana della Svizzera appoggia il progetto pilota» sottolinea Renata Asal-Steger, presidente della RKZ. «Alle parole di costernazione devono seguire fatti. Grazie alla ricerca indipendente e incurante della propria reputazione deve essere portata luce nell'oscurità. Sono inoltre indispensabili riforme strutturali, affinché il potere nella Chiesa sia distribuito e si ponga un freno al suo abuso.»

Per garantire l'indipendenza scientifica e il lavoro di ricerca indisturbato, il pubblico sarà informato solo quando saranno disponibili i risultati. Sulla base delle conoscenze che scaturiranno dal progetto pilota, le committenti decideranno sui passi successivi. Per loro tuttavia una cosa è già chiara: «La tematica non si lascia risolvere per tornare poi all'ordine del giorno. L'indagine e il fare luce sul passato sono solo l'inizio. La rielaborazione e soprattutto la prevenzione proseguiranno. Le strutture ecclesiastiche, i canali decisionali e la ripartizione delle competenze devono essere riconfigurati per poter impedire efficacemente gli abusi», ribadisce Mons. Bonnemain.

Ulteriori informazioni:

Per la CVS: Mons. Joseph Bonnemain e Stefan Loppacher, codirettore della commissione di esperti «Abusi sessuali in ambito ecclesiale», stefan.loppacher@fgsbk.ch, 079 301 58 67

Per la RKZ: Daniel Kosch, segretario generale, daniel.kosch@rkz.ch, 079 314 44 74

Per la KOVOS: Abate Peter von Sury OSB, delegato, pilotprojekt@kovos.ch, 079 565 14 89

Immagini: www.abusi-catt-info.ch/immagini

Sito delle committenti: www.abusi-catt-info.ch

Ulteriori informazioni sulle misure adottate e sulle cifre sono disponibili su:

www.abusi-catt-info.ch/stato

Sito Internet dei lavori di ricerca: www.abusocontestoecclsiiale.ch

Le committenti

Conferenza dei vescovi svizzeri (CVS)

La Conferenza dei vescovi svizzeri (CVS) è l'organo di coordinamento dei vescovi romano-cattolici della Svizzera e comprende attualmente 9 membri: I vescovi delle sei diocesi della Svizzera, i loro vescovi ausiliari e i due abati delle abbazie territoriali di St-Maurice ed Einsiedeln.

www.ivescovi.ch

Conferenza centrale cattolica romana della Svizzera (RKZ)

La Conferenza centrale cattolica romana della Svizzera (RKZ) è l'unione delle organizzazioni cantonali di diritto pubblico ecclesiastico. È stata istituita nel 1971 ed è organizzata come un'associazione. Contribuisce in modo determinante allo svolgimento dei compiti della Chiesa Cattolica sul piano nazionale e si impegna a favore di un'attività democratica, solidale e imprenditoriale che tenga conto delle necessità della vita della Chiesa a livello locale.

www.rkz.ch

Conferenza delle unioni degli ordini religiosi delle altre comunità della vita consacrata in Svizzera (KOVOS)

La KOVOS (Conferenza delle unioni degli ordini religiosi delle altre comunità della vita consacrata in Svizzera) dà voce nonché un volto alla pluralità della vita consacrata in Svizzera a livello pubblico e all'interno della Chiesa. A questo scopo si avvale dei mezzi di comunicazione sociale ed eventi mirati. La KOVOS è un'associazione di diritto privato con sede a Friburgo.

www.kovos.ch



Informazione per i media

Zurigo, 4 aprile 2022

Abusi sessuali nel contesto della Chiesa cattolica romana in Svizzera

Il 1° maggio 2022, presso il Seminario storico dell'Università di Zurigo avranno inizio i lavori del progetto pilota sulla storia dello sfruttamento sessuale nel contesto della Chiesa cattolica romana in Svizzera. Il progetto pone la base della futura ricerca sulla storia della violenza sessuale perpetrata in Svizzera a partire dalla seconda metà del XX secolo da chierici cattolici, impiegati della Chiesa o membri di ordini religiosi. L'oggetto di studio principale è costituito dalle strutture che hanno consentito gli abusi sessuali a danno di minori e adulti e che hanno reso difficile scoprire e punire tali atti. La ricerca prenderà in considerazione tutte le regioni linguistiche.

Gruppo di progetto

Il progetto è diretto dalla Prof.ssa Dr.ssa Monika Dommann e dalla Prof.ssa Dr.ssa Marietta Meier.

Il gruppo di progetto è composto da quattro persone provenienti da tre diverse regioni linguistiche:

Vanessa Bignasca, MA, Comano

Lucas Federer, Dr. phil., Zurigo

Magda Kaspar, MA, Muri b. Berna

Lorraine Odier, Dr. sc. soc., Losanna

Il gruppo sarà affiancato da Janaina Rüegg ed Elia Stucki, entrambi studenti di storia all'Università di Zurigo.

Obiettivi

Il progetto persegue due obiettivi principali. In primo luogo esso mira a chiarire quali fonti esistono e sono accessibili; a questo scopo saranno tra l'altro contattate organizzazioni di vittime e testimoni dell'epoca. In secondo luogo ha l'obiettivo di proporre possibili modalità di analisi del tema per futuri progetti di ricerca. Per consentire al gruppo di ricerca di entrare rapidamente nel vivo del lavoro sulle fonti nel mese di maggio, la direzione del progetto ha già raccolto le prime informazioni necessarie.

Comunicazione

I risultati del progetto pilota saranno descritti in un rapporto scientifico che sarà pubblicato nell'autunno del 2023 in lingua tedesca, francese e italiana sul sito della Società svizzera di storia (SSS). La pubblicazione del rapporto sarà accompagnata da una conferenza stampa. Fino a quel momento le direttrici del progetto e il gruppo si asterranno da qualsiasi comunicazione in merito che vada oltre quanto comunicato nel contesto della conferenza stampa tenutasi nella primavera del 2022.

Ulteriori informazioni

Sito Internet del Seminario storico:

https://www.hist.uzh.ch/de/fachbereiche/neuzeit/privatdozierende/meier/Forschung/Forschungsprojekt_e/Sexueller-Missbrauch.html [in tedesco]

Karin Schraner, lic. phil., sekdommann@hist.uzh.ch, 044 634 40 44



Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Société suisse d'histoire
Società svizzera di storia
Societad svizra d'istorgia

Comunicato stampa della Società svizzera di storia (SSS) sul progetto pilota sulla storia dello sfruttamento sessuale nell'ambito della Chiesa cattolica romana in Svizzera dalla seconda metà del XX secolo.

Losanna, 4 aprile 2022

La società svizzera di storia (SSS) è l'associazione professionale degli storici della Svizzera. Accompagna, sotto il profilo scientifico e amministrativo, il progetto pilota della durata di un anno diretto dalla Prof.ssa Dr.ssa Monika Dommann e dalla Prof.ssa Dr.ssa Marietta Meier (Università di Zurigo).

Un consiglio scientifico indipendente, nominato dalla Società svizzera di storia (SSS), offre consulenza e sostegno al gruppo di ricerca dell'Università di Zurigo. È composto da esperti selezionati nel settore della storia sociale e del genere, della storia della Chiesa e del diritto canonico e copre tutte le regioni linguistiche della Svizzera. Agisce in modo indipendente sia nei confronti delle committenti sia nei confronti delle incaricate e fornisce al gruppo di ricerca consulenza da un punto di vista storico-scientifico, storico-ecclesiastico e giuridico.

La SSS ha inoltre il compito di organizzare i seminari scientifici, coordinare la comunicazione interna e, al termine del progetto, redigere, tradurre e pubblicare il rapporto scientifico in lingua tedesca, francese e italiana sul [sito Internet](#) appositamente creato.

La SSS assicura per quanto possibile il coinvolgimento di tutte le aree linguistiche. In tal modo si garantisce al gruppo di ricerca di poter lavorare entro condizioni quadro ideali.

Ulteriori informazioni sono disponibili sul sito Internet del progetto <https://www.abusocontestoecclesiale.ch/> e sul sito <https://www.sgg-ssh.ch>

Per domande contattare

Prof. Dr. Sacha Zala, presidente SSS, sacha.zala@sgg-ssh.ch, 079 711 45 23

Dr. Flavio Eichmann, segretario generale SSS, flavio.eichmann@sgg-ssh.ch, 079 581 82 24



Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Société suisse d'histoire
Società svizzera di storia
Societad svizra d'istorgia

Consiglio scientifico

Il consiglio scientifico è nominato dal comitato della Società svizzera di storia (SSS) per la durata del progetto pilota.

Presidente: PD Dr. Sandro Guzzi-Heeb (Università di Losanna) è Maître d'enseignement et de recherche di storia moderna ed è esperto di storia dei movimenti sociali, storia della sessualità e della famiglia. Rientra tra i suoi ambiti di ricerca anche la storia sociale della religione.

Prof. Dr. Felix Hafner (Università di Basilea) è professore di diritto pubblico. Le sue ricerche si concentrano sul diritto pubblico e amministrativo e, in questo contesto, in particolare sul diritto delle religioni, sul diritto costituzionale religioso, sulla storia del diritto e sul diritto del personale pubblico.

Prof.ssa Dr.ssa Astrid Kaptijn (Università di Friburgo) è professoressa di diritto canonico ed è esperta in diritto canonico latino e orientale. È inoltre membro della Commissione indipendente sugli abusi sessuali nella Chiesa (CIASE) in Francia.

PD Dr.ssa Sonja Matter (Università di Berna) è Senior Researcher e Lecturer. È esperta in storia delle donne, del genere e della sessualità del XX secolo, storia della ricerca sulla violenza, storia dei diritti umani e diritti internazionali dell'infanzia.

Prof.ssa Dr.ssa Anne-Françoise Praz (Università di Friburgo) è professoressa di storia contemporanea. È esperta in storia della famiglia, dell'infanzia e della gioventù, collocamento extrafamiliare di minori, detenzioni amministrative. Ha condotto la ricerca sugli abusi sessuali presso l'istituto Marini (FR) su incarico di Mons. Morerod.

Prof. Dr. Markus Ries (Università di Lucerna) è professore di storia della Chiesa. La sua ricerca si concentra sulla storia della Chiesa del IX e XX secolo. Inoltre dal 2010 al 2012 ha diretto il progetto di ricerca «*Hinter Mauern. Fürsorge und Gewalt in kirchlich geführten Erziehungsanstalten im Kanton Luzern*».



SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

Conférence de presse du 4 avril 2022 au sujet du projet pilote sur les abus sexuels de l'Église catholique romaine en Suisse

Nous avons le devoir de tirer les leçons du passé

La Conférence des évêques suisses (CES) a initié et commandé ce projet en collaboration avec la Conférence des unions des ordres religieux et autres communautés de vie consacrée en Suisse (KOVOS) et la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ). C'est un devoir de justice envers toutes les victimes. Étant donné que c'est l'Église catholique romaine, avec ses structures de pouvoir héritées de l'histoire, qui est à l'origine de ces actes, il est indispensable que la recherche exhaustive de tous les abus et de leurs causes soit traitée de manière absolument indépendante par rapport aux trois institutions. La Conférence des évêques suisses est donc très reconnaissante à Monika Dommann et Marietta Meier, toutes deux professeures au Département d'histoire de l'Université de Zurich, d'avoir accepté de diriger ce projet, et à la Société suisse d'histoire (SSH) d'en assurer le suivi et d'avoir nommé un comité scientifique.

Les victimes d'abus de pouvoir, de manipulation des consciences et d'agressions sexuelles ne peuvent pas vivre en paix tant que les injustices subies ne sont pas mises en lumière, que leurs causes ne sont pas élucidées et que les auteurs ne sont pas tenus de rendre des comptes. L'Église, bien plus que la société civile, doit tout mettre en œuvre pour répondre enfin à cette exigence tout à fait légitime. Le pardon, la miséricorde et la satisfaction ne peuvent pas remplacer une action juste et une procédure judiciaire. Il est nécessaire de mettre en lumière les crimes du passé commis au sein de l'Église catholique romaine. Il faut en tirer les leçons et tout mettre en œuvre pour qu'aucune injustice ne puisse plus se produire. Le traitement du vécu est, avant tout, un juste dû aux personnes concernées. C'est la condition sine qua non pour toutes les autres étapes visant à promouvoir une conduite professionnelle à tenir dans les services d'aumônerie, ainsi qu'une perception adéquate de la proximité et de la distance dans le domaine ecclésial. Établir cette césure nette est le premier pas vers une Église qui se construit rigoureusement sur la confiance et le respect.

Les instances dirigeantes ont le devoir de tirer les leçons du passé et de tout mettre en œuvre pour que les personnes soient suffisamment protégées dans leur dignité et leur intégrité sexuelle. Cela présuppose que l'Église devienne une organisation apprenante, prête à reconnaître ses propres erreurs et à modifier les structures existantes qui ont permis ou favorisé les crimes et leur dissimulation. L'étude – qui commence maintenant avec ce projet pilote – et ses résultats devraient poser les jalons pour une Église catholique romaine libérée de la peur. Au premier rang se situent les fidèles et toutes les



SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

personnes qui viennent à eux avec leurs préoccupations, mais aussi les aumôniers et les autres collaborateurs et collaboratrices de l'Église.

Ce thème demeurera dans nos esprits. Nous nous remettons toujours en question à l'avenir. C'est important et juste. L'enquête et la divulgation des erreurs et des omissions du passé ne sont que le début du chemin à parcourir. Le travail de mémoire, la reconnaissance de sa propre culpabilité et surtout la prévention vont – et doivent – se poursuivre. Il est nécessaire de revoir les structures ecclésiales, les voies décisionnelles et la répartition des responsabilités afin de prévenir efficacement les abus sexuels et spirituels.

Joseph Maria Bonnemain, évêque de Coire,
Responsable à la Conférence des évêques suisses
de la thématique « Abus sexuels dans le contexte
ecclésial »

Conférence de presse du 4 avril 2022 au sujet du projet pilote sur les abus sexuels Église catholique romaine en Suisse
La coresponsabilité et la crédibilité sont en jeu

Mesdames, Messieurs

Au sein de l'Église catholique, outre les évêques, les prêtres, les religieux et les agentes et agents pastoraux, les organes de droit public ecclésiastique sont également coresponsables de la vie de l'Église. Cette coresponsabilité ne se limite pas à la collecte et à l'administration des impôts ecclésiastiques. En effet, les autorités des paroisses ou des communes ecclésiastiques et celles des organisations ecclésiastiques cantonales sont également les employeurs de droit civil des collaborateurs et collaboratrices de l'Église, ce qui implique notamment une fonction de surveillance.

Par conséquent, la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ), en tant qu'organisation faîtière des organisations ecclésiastiques cantonales, a l'obligation d'assumer sa part dans le traitement de la question des abus sexuels commis dans l'Église catholique. Il s'agit de clarifier le rôle joué par les organes de droit public ecclésiastique dans ce contexte :

- Ont-ils agi de manière préventive grâce à la proximité locale, grâce à une approche responsable dans le choix des collaborateurs pastoraux et ainsi exercé correctement leur devoir de surveillance ?
- Ou ont-ils eux aussi omis de poser des questions critiques dans les cas suspects, peut-être même ont-ils parfois renoncé à prêter assez d'attention, contribuant ainsi à dissimuler des cas d'abus ?
- Quels sont les facteurs, les configurations et les mesures qui contribuent à ce que les structures de droit public ecclésiastique empêchent les abus de pouvoir et la violence sexuelle ?
- Quelles mesures ont été prises ou omises pour sensibiliser les membres des autorités à la problématique des abus et leur permettre d'agir correctement en cas de soupçon de violation de l'intégrité d'une personne ?

Les souffrances incommensurables infligées aux victimes d'abus sexuels dans le contexte ecclésial exigent des organes de droit public ecclésiastique qu'ils se posent de telles questions, qu'ils contribuent à la mise en lumière et au traitement du passé, qu'ils soient prêts à se confronter aux résultats et à en tirer les leçons.

En outre, ils ont également une responsabilité vis-à-vis du public : les paroles d'empathie doivent être suivies d'actes. Il s'agit de faire la lumière sur la situation à l'aide d'une recherche indépendante, et sans chercher à protéger sa propre réputation. Des réformes structurelles sont également indispensables pour que le pouvoir soit partagé au sein de l'Église et pour mettre un terme aux abus. Le projet pilote présenté aujourd'hui est une étape importante sur ce chemin difficile, d'autres devront suivre.

Le fait que nous parcourions ce chemin avec la Conférence des évêques et avec l'organisation faîtière des supérieurs religieux est pour nous un signal important de responsabilité partagée qui mérite notre reconnaissance, car il souligne la volonté commune de vérité. Nous sommes également reconnaissants aux deux historiennes de l'Université de Zurich, les professeures Monika Dommann et Marietta Meier, ainsi qu'à leur équipe de recherche, d'avoir accepté le risque de se lancer dans ce projet pilote.

Conférence de presse du 4 avril 2022 au sujet du projet pilote sur les abus sexuels de l'Église catholique romaine en Suisse

Une étape importante sur un long chemin

Mesdames, Messieurs,

Je m'adresse à vous en tant que représentant de la KOVOS. Cette association regroupe les ordres religieux catholiques et d'autres communautés religieuses féminines et masculines de Suisse. Avec la Conférence des évêques suisses (CES) et la Conférence centrale catholique romaine (RKZ), la KOVOS est l'organisation mandante et la partenaire contractuelle du projet pilote.

Nos communautés ont compté – et comptent toujours – parmi leurs rangs de nombreux auteurs d'abus sexuels, surtout des prêtres, mais aussi quelques frères laïcs, des religieuses et des collaborateurs ou collaboratrices, qui se sont rendus coupables, au cours des dernières décennies, d'abus sexuels et d'abus de pouvoir sur des enfants, des jeunes, des adultes et des personnes protégées. En tant que membres et responsables de ces communautés ecclésiales, nous avons très souvent gardé le silence et détourné le regard, dissimulé et minimisé les faits, pris la défense des auteurs, négligé et ignoré les victimes, rejeté ces dernières ou leur avons infligé des blessures supplémentaires en tenant des propos hypocrites. Nous étions obnubilés par notre réputation et par le prestige de l'Église. Pour le dire avec les mots de la religion : nous avons péché. Nous sommes devenus complices, contribuant aux souffrances infligées à ces personnes qui, dans de nombreux cas, ont gravement et durablement affecté leur vie, lorsqu'ils ne l'ont pas détruite.

Peu à peu, mais avec de plus en plus de conviction, nous avons pris conscience qu'un changement radical d'attitude s'imposait de notre part. En outre, pour nous, religieux, il y a le besoin d'une recherche honnête sur notre relation avec les sœurs et les communautés religieuses féminines. Nous devons nous tourner vers les victimes avec détermination et humilité. Nous voulons écouter et prendre au sérieux leurs histoires de souffrance et leurs plaintes contre l'Église. Nous assumons, de notre mieux, notre responsabilité en agissant pour plus de justice et offrant réparation, dans la mesure du possible, quoi qu'il en coûte.

Ce fut un processus d'apprentissage difficile jusqu'à ce que nous parvenions, avec les autres institutions nationales de l'Église catholique en Suisse (CES, RKZ), à une prise de conscience, à savoir qu'*ensemble* seulement nous parviendrons à traiter de manière approfondie et complète ce chapitre sombre de notre histoire. Il s'agit d'établir les faits, d'analyser les causes systémiques et les relations profondes, de mettre en œuvre les mesures et les réformes et de tout faire pour éviter de tels malheurs. D'où ce projet pilote.

Nous remercions tous ceux qui contribuent à la réalisation de ce projet pilote, en particulier Monika Dommann et Marietta Meier, professeures à l'Université de Zurich, et la Société suisse d'histoire, qui veillent à l'indépendance du projet. Nous prions instamment les communautés religieuses et les responsables de coopérer avec les chercheurs au mieux de leurs capacités, comme le prévoient les accords contractuels.

Nous remercions, et je remercie personnellement, les victimes et leurs associations. Votre témoignage, votre engagement et votre intrépidité sont essentiels pour que la vérité puisse être mise en lumière. L'Église et nous, religieux et religieuses, avons besoin de votre voix prophétique !

Abt Peter von Sury

Demandes du Groupe SAPEC à la conférence de presse d'information sur le projet pilote de la recherche sur les abus sexuels au sein de l'Eglise catholique suisse

Monseigneur, Mesdames, Messieurs,

Je remercie Mgr Joseph Bonnemain de me donner la parole dans cette conférence de presse pour rappeler les démarches de notre association de victimes et résumer nos demandes. C'est une juste réparation après avoir été trop longtemps tenue à l'écart !

Dès la fondation du Groupe SAPEC en 2010, nous avons parmi nos objectifs la demande d'une recherche sur les abus sexuels dans les institutions de l'Eglise catholique. Durant les années 2011-2016, nous avons cherché à nous faire entendre, puis à obtenir, information, reconnaissance et réparation au moins symbolique.

Nos efforts se sont concrétisés alors sur la création d'une commission indépendante pour accueillir en particulier les personnes victimes qui avaient besoins d'écoute et de reconnaissance, mais ne voulaient plus s'adresser aux instances d'une institution qui ne les avaient pas protégées.

La CECAR, Commission d'écoute, de conciliation, d'arbitrage et de réparation, a démarré en 2016. En 2021, le Groupe SAPEC et les prélats signataires de l'Accord sur lequel elle est fondé ont confirmé une prolongation de son activité pour cinq ans. Dès maintenant, les textes qui décrivent son activité et son fonctionnement sont aussi en allemand. Et les Suisses allemands qui ne veulent pas aller dans une commission ecclésiale peuvent enfin être bien informés et ainsi s'adresser à la CECAR.

Dès 2017, nous avons repris nos réflexions sur la recherche nécessaire, créant un poste compatible pour commencer à constituer un fonds. J'ai dû alors évoquer cette demande d'une recherche au sein de la commission d'experts « Abus sexuels dans le contexte ecclésial » dont je suis membre.

Lorsque cette dernière a abordé concrètement cette question en 2018-2019, j'ai à plusieurs reprises exprimé, oralement et par écrit les demandes légitimes de notre association de victimes, notamment :

- Répondre aux attentes des victimes qui espèrent obtenir des éclairages sur les causes des traumatismes qu'ils ont subis.
- Tenir compte des avancées dans les procédures actuelles de recherche sur ce type de sujets particuliers et intégrer des personnes victimes d'abus dès le début des travaux de définition du projet.
- Impliquer dès le début une présence scientifique romande effective, vu la gestion lamentable des abus par les évêques romands de 1950 et à 2011.
- Demander aux chercheurs des diverses disciplines concernées de sortir de leur université et adopter une méthode de recherche adaptée.

Nous n'avons pas été entendus ni associé au projet de recherche ces demandes. Je découvre aujourd'hui si ces dernières et celles que nous avons formulées en 2021 sont ou non prises en compte : information sur les chercheurs et de leurs spécialités, thèmes étudiés et méthodes utilisées.

Dans ce contexte, la publication du rapport de la CIASE (Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise française) en octobre dernier nous a réjouis :

- La recherche aborde nos questions avec des moyens importants et sous des angles multiples auxquels nous n'avions pas osé rêver !
- Elle a placé les victimes au cœur de ses travaux, affirmant qu'elles détiennent un savoir unique sur les violences sexuelles et qu'elles pouvaient y faire accéder les chercheurs.
- Elle a démontré que pour trouver les bonnes personnes, dynamiser et coordonner le travail des chercheur-e-s, une personnalité d'envergure, une figure rassembleuse, de haute valeur morale devait présider une telle commission de recherche.

Aujourd'hui, en complément de ce que je viens de mentionner, voici trois revendications concernant cette recherche :

1. Implication d'une diversité de spécialistes de sciences humaines (psychologie, psychiatrie, sociologie, criminologie, histoire, droit, théologie, etc.)
2. Participation de chercheur-es romand-es et tessinois-es représentant la sensibilité latine
3. Rencontre des associations de victimes de Suisse latine et de Suisse alémanique, écoute, entente de leur parole en les associant tout au long de la recherche.

Jacques Nuoffer
Président du Groupe SAPEC

Lausanne, le 4 avril 2022

Conférence de presse du 4 avril 2022 à Lausanne
Déclaration du « Groupe d'intérêt des personnes concernées par les abus dans un contexte ecclésial » (MikU)

(Vreni Peterer, membre du comité directeur et personne concernée)

Mesdames,
Messieurs,

Je vous remercie de me permettre de m'exprimer ici au nom du Groupe d'intérêt des personnes concernées par les abus dans un contexte ecclésial.

Lorsque les victimes d'abus racontent leurs expériences traumatisantes, elles souhaitent être écoutées avec empathie, elles souhaitent qu'on prête l'oreille à leurs récits et qu'on les soutienne par la suite, lorsqu'elles font en sorte que de tels abus ne se reproduisent plus.

C'est pour de tels objectifs que s'engage le « Groupe d'intérêt des personnes concernées par les abus dans un contexte ecclésial » (en abrégé GI-MikU). Au sein de notre organisation, les personnes concernées et celles qui ne le sont pas directement s'engagent ensemble pour que les abus dans un contexte ecclésial – qu'ils soient physiques ou psychologiques – ne passent pas sous silence. Les exigences que le GI-MikU a envers l'Église sont très claires.

1. Assumer la responsabilité

L'Église en tant qu'organisation doit enfin assumer la responsabilité des cas d'abus et ne pas simplement présenter les actes comme des fautes personnelles de certains de ses collaborateurs ou collaboratrices. Or, cet acte va bien au-delà de la simple reconnaissance de la souffrance des personnes concernées. L'Église doit également assumer la responsabilité des conséquences des abus et reconnaître que le système de l'Église catholique romaine les favorise.

2. Prise en charge des victimes d'abus

De nombreuses victimes d'abus luttent contre des expériences traumatisantes, qui les accompagnent tout au long de leur vie. C'est pourquoi, après les premiers entretiens avec des personnes de l'évêché, des activités d'encadrement durables et professionnelles sont nécessaires, telles que :

- des consultations périodiques (questions sur d'autres besoins)
- des indications sur les possibilités de mise en réseau (par exemple, groupes d'entraide), entre autres.

3. Bannir les auteurs d'abus des activités de l'Église

Pour les personnes réchappées, il est incompréhensible que les abuseurs continuent à être employés au service de l'Église – et cela ne fait que retourner le couteau dans la plaie. L'abus sexuel est plus qu'un péché, c'est un crime ! L'Église doit donc aussi s'engager clairement sur ce point.

4. Recherche d'autres personnes concernées

Le nombre de cas non déclarés est élevé, et les cas d'abus signalés à ce jour ne constituent que la pointe de l'iceberg. Nous nous attendons à ce que les diocèses et les paroisses soient

tenus de rechercher de manière proactive d'autres victimes d'agressions sexuelles, actuelles, mais aussi les plus anciennes.

5. Création d'un service de signalement indépendant

En collaboration avec le groupe SAPEC, notre groupe d'intérêts demande à la Conférence des évêques suisses de mettre en place un service de signalement neutre et indépendant pour toute la Suisse.

À propos de l'étude pilote :

Nous y voilà enfin !

Notre groupe d'intérêts s'en réjouit – mais il **est** également **irrité** par le fait qu'il **ne** s'agit pour l'instant **que** d'une étude pilote.

Pourquoi sommes-nous irrités ? Nous savons tous qu'une étude pilote sert à déterminer si un projet doit réellement être lancé.

Au sein du groupe d'intérêt, nous nous demandons : *la nécessité de réaliser une étude exhaustive, ou d'entreprendre un traitement du passé, soulève-t-elle encore des doutes ?*

Notre groupe d'intérêts espère – ou attend – que l'étude pilote soit immédiatement suivie d'une étude et d'un traitement exhaustifs.

Nous demandons que l'on affronte la situation, et non que l'on détourne le regard / que l'on prête l'oreille, et non que l'on demeure sourd à nos appels.

Nous espérons que **des personnes concernées seront entendues dès l'étude pilote** ; ce sont malheureusement elles les « expertes » et elles peuvent raconter ce que cela fait à une personne qui a été abusée par un membre de l'Église.